

# Tuerie de volailles

Suite à la mise en application de la réglementation du Paquet Hygiène, tout propriétaire d'une tuerie de volailles (sans agrément) doit **obligatoirement présenter** aux Services Vétérinaires un dossier de maîtrise sanitaire et **une attestation de formation à l'hygiène**.

Les dates des prochaines formations vous permettant de répondre à ces exigences sont les suivantes :

- **Samatan** : vendredi 25 février 2011 et vendredi 18 mars 2011.

- **Vic Fezensac** : jeudi 17 mars 2011 et vendredi 25 mars 2011.

- **Masseube** : jeudi 24 mars 2011 et vendredi 01 avril 2011.

- **Fleurance** : jeudi 31 mars 2011 et jeudi 07 avril 2011.



Vous pouvez vous inscrire dès à présent en nous renvoyant le bulletin d'inscription dûment complété au Pôle Formation (bulletin que vous trouverez sur

le site internet de la Chambre d'Agriculture du Gers).

**Contact : Association Foie Gras, Tél : 05 62 61 77 40 Fax : 05 62 61 99 15.**